

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du jeudi 25 avril 2019

L'an 2019 et le jeudi 25 avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil, sous la présidence de THOMAS Didier, Maire.

**Présents :** M. THOMAS Didier, Maire, M. SAGIE Marcel, M. JOLIN Lionel, Mme PRUNET Delphine, M. BRIFAUD Dominique, Mlle LAROYE Aurélie, M. MENAULT Miguel, M. MORISSEAU Denis, M. RABELLE Yves, Mme RENARD Evelyne

**Excusés :** M. TORRES Stéphane qui a donné pouvoir à Mlle LAROYE Aurélie

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10
- Pouvoirs : 1

**Date de la convocation** : 16/04/2019

**Date d'affichage** : 16/04/2019

#### **Actes rendu exécutoire**

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers

et publication ou notification

**A été nommée secrétaire** : Melle LAROYE Aurélie

#### **Objet des délibérations:**

### SOMMAIRE

- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
- Avenant numéro 1 à la convention de service unifié d'instruction des autorisations du droit des sols
- Acceptation de devis

M. le Maire demande aux membres du Conseil le rajout d'une délibération relative à l'opposition au transfert de la compétence eau et assainissement collectif à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret au 1er janvier 2020. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

M. le Maire procède à la lecture du compte rendu de la séance du lundi 28 mars 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire précise qu'il conviendra d'aménager l'octroi des subventions 2019 aux associations en fonction des éléments reçus en Mairie, notamment en ce qui concerne l'éventuel acte de dissolution de l'association Ecole Clique.

#### **D2019-16 : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade**

Monsieur le Maire déclare qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables », c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommé au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

A partir de l'année 2019, le taux de promotion pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité est fixé à 100%, commun à tous les cadres d'emplois.

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

### **D2019-17 : Avenant numéro 1 à la convention de service unifié d'instruction des autorisations du droit des sols**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les termes de l'avenant numéro 1 à la convention de service unifié d'instruction des autorisations du droit des sols qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Monsieur le Maire est autorisé à signer cet avenant numéro 1.

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

### **D2019-18 : Opposition au transfert de la compétence eau et assainissement collectif à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Monsieur le Maire expose que les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire, résultant du IV de l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens.

Cette possibilité est également offerte aux communes membres d'une communauté de communes qui exerce de manière facultative à la date de publication de la présente loi uniquement les missions relatives au service public d'assainissement non collectif, tel que défini au III de l'article L 2224-8 du code général des collectivités territoriales.

La commune de Charmont-en-Beauce est membre de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret;

La Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret n'exerce pas les compétences eau et assainissement collectif à la date de publication de la loi du 3 août 2018 ;

L'étude de transfert des compétences eau potable et assainissement collectif conduite par la C.C.P.N.L. est en cours et n'a pas encore rendu ses conclusions ;

En conséquence, la commune souhaite reporter le transfert des compétences eau et assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'oppose au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement collectif à compter du 1er janvier 2020 à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.

à l'unanimité (pour : 11, contre : 0, abstentions : 0)

### **D2019-19 : Acceptation de devis - Acquisition de matériaux de toiture -Réalisation d'un abri démontable sur l'aire de jeux de la commune**

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise BigMat Matériaux Réunis, sise Avenue du 11 novembre, 45300 Pithiviers, comme le mieux-disant, pour l'acquisition de matériaux de toiture pour un montant de 944,04€ TTC.

à l'unanimité (pour : 11, contre : 0, abstentions : 0)

### **Questions diverses:**

#### **Aménagement de sécurité du Bourg de Charmont:**

Monsieur le Maire déclare qu'un courrier officiel des services de l'Etat est attendu pour la détermination de la continuité du projet qui est pour rappel subventionné par le Conseil Départemental à hauteur de 35%. Des solutions d'aménagements et de sécurisation des entrées de bourg sont à envisager, notamment la création d'un chemin d'accès piéton au cimetière et la réalisation d'aménagement pour réduire la vitesse rue de la Mairie.

### **Groupement Scolaire siris d'Autruy, Charmont, Léouville :**

Mme LAROYE déclare que le SIRIS bénéficie cette année d'une subvention DETR pour la réfection des cours d'école.

Le Budget 2019 prévoit également en investissement l'acquisition de tablettes numériques pour les classes numériques.

Des Protocoles d'Accueil Individualisé (PAI) ont été mis en place.

### **Site Internet de la Commune :**

Monsieur le Maire déclare que cet outil déployé au 20 mai ne vaut que s'il est régulièrement mis à jour par les informations transmises par les acteurs locaux.

Une procédure de validation est mise en place.

### **Réunion Communautaire :**

Monsieur SAGIE indique les points débattus en séance de Conseil Communautaire du lundi 08 avril 2019 :

- Maintien des Taux de fiscalité en 2019:

- La CFE :	16,18%
- La Taxe d'habitation :	7,26%
- La Taxe foncière sur les propriétés bâties :	3,00%
- La Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	1,54%
- La Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères :	15,21%

- Avenants de marché de travaux d'extension du groupe scolaire de Boisseaux
- Avenant n°3 du Contrat Régional de Solidarité Territorial
- Approbation du projet emportant la mise en compatibilité du PLU de Boisseaux
- Sollicitation de subvention auprès de l'Etat au titre du Contrat de Ruralité
- Sollicitation de subvention auprès de la CAF dans le cadre du projet REAAP45
- Sollicitation de subvention auprès de la CAF dans le cadre Enfance/Jeunesse 2019
- Reversements de subventions de l'AESN
- Délégation au Président pour la mise à disposition de la salle du conseil communautaire
- Approbation des règlements des services périscolaires et extrascolaires pour la rentrée 2019/2020
- Appel à remboursement suite à l'acquisition de Vidéos Projecteurs Interactifs (VPI)
- Modification du Tableau des Effectifs
- Plan de sectorisation : Autorisation d'un groupement de commandes

### **SICAP :**

Monsieur le Maire lit à l'assemblée le courrier de la SICAP reçu en Mairie le 05 avril 2019 relatif à la communication sur des interpellations de clients tentant d'obtenir une offre de fourniture au marché d'un fournisseur alternatif.

La SICAP indique que le marché est évidemment ouvert à la concurrence, les fournisseurs alternatifs qui souhaitent se développer dans la zone de desserte doivent signer les documents nécessaires et obligatoires à cette activité.

### **RD97/RD22 – Carrefour giratoire à Léouville:**

Monsieur le Maire déclare que les travaux débuteront le 20 mai prochain pour un achèvement prévu au 12 juillet. Les plans définitifs de phasage et les itinéraires de déviation pour l'aménagement du carrefour à l'intersection des routes départementales n°97 et n°22 sont évoqués. Une déviation sera mise en place par Gironville.

### **Enlèvement des ordures ménagères par les services de la SITOMAP:**

Monsieur le Maire déclare que les habitants de la Place Saint Crépin sur le Hameau de Gironville l'ont informé que l'enlèvement des conteneurs n'avait pas été fait vendredi 19 avril 2019.

Le service d'enlèvement d'ordures ménagères SITOMAP n'a pas pu procéder au ramassage des conteneurs ce car des véhicules étaient stationnés à proximité qui ont empêché la manœuvre du camion.

Un avis d'information sera adressé aux habitants de la Place.

### **Organisation des élections Européennes:**

Monsieur le Maire déclare que l'élection des représentants au Parlement Européen aura lieu le Dimanche 26 mai 2019 de 08h00 à 18h00.

Chaque élu est sollicité ce jour pour la bonne tenue du Bureau de vote.

La séance est levée à 22h00.



En mairie, le 26 avril 2019  
Le Maire  
Didier THOMAS